

Commune de MONTEROUX-MILIEU
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq
le 7 octobre 2025 à 18h30

le Conseil Municipal de la commune de MONTEROUX-MILIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Thierry MAUCHERAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 octobre 2025.

Nombre de Conseillers : En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 8

PRESENTS : Thierry MAUCHERAT, Jacques SECONDI, Laurent VANDAELE, Valentine MAUCHERAT, Max RIBAUD, Denis MERLIN, Jacques CLECHET, Pierre SCHIFF, Alexandra SERRE (arrivée à 19h45).

ABSENTS ET EXCUSES : Anaïs GAGNEUR, Aurélie COLAS, Catherine PERRAT, Laurent GALLOT.

Mr Jacques SECONDI a été désigné secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 18h45, le quorum étant réuni.

ORDRE DU JOUR :

- ▶ Délibération → Achat de l'immeuble cadastré section A n° 1760 acquis par EPORA pour rétrocession à la Commune,
- ▶ Délibération → Réévaluation du projet de construction d'un local à aménager pour activité de services au RDC + 2 logement individuels – approbation du nouveau plan de financement
- ▶ Délibération → Modification de la destination d'une subvention de Fonds de Concours EBER,
- ▶ Point sur les différentes commissions,
- ▶ Questions diverses.

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Mr Thierry MAUCHERAT, Maire, donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la réunion du 22 juillet 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE : à l'unanimité le procès-verbal de la précédente réunion.

**OBJET : ACHAT DE L'IMMEUBLE CADASTRE SECTION A N° 1760 ACQUIS PAR EPORA POUR
RETROCESSION A LA COMMUNE**

Une convention de vente et de stratégie foncière a été conclue entre la commune et l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), permettant à ce dernier d'acquérir des biens immobiliers en vue de leur rétrocession ultérieure à la commune.

Par délibération du 21 novembre 2023, le conseil municipal avait autorisé EPORA à acquérir, pour le compte de la commune, la parcelle cadastrée section A n°1760, située route du Pilat.

EPORA ayant réalisé cette acquisition, il convient désormais d'autoriser la rétrocession du bien à la commune de Monteroux-Milieu, afin de permettre la création de logements sur ce site.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'acquisition par la commune de l'immeuble cadastré section A n°1760, sis route du Pilat, précédemment acquis par EPORA ;
- De fixer le prix de cession à 176 611,57 € HT, conformément à la proposition de rétrocession établie par EPORA ;
- De préciser que les frais liés à l'acquisition (frais notariés, droits d'enregistrement, etc.) seront à la charge de la commune ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition et l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

**OBJET : REEVALUATION DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN LOCAL A AMENAGER POUR ACTIVITE DE
SERVICES AU RDC + 2 LOGEMENTS INDIVIDUEL – APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 17 décembre 2024 ayant approuvé le projet de construction d'une micro-crèche et de deux logements communaux. À la suite des réponses aux demandes de subventions et de l'évolution des coûts du bâtiment, le montant global de l'opération a été réévalué.

Le projet comprend :

- Tranche ferme : construction de la micro-crèche pour un coût total de 419 524,55 € HT, financée par le Département, l'État (DETR), le Fonds de concours EBER et l'autofinancement communal.
- Tranche optionnelle : construction de deux logements communaux pour un coût total de 386 504,55 € HT, financée entièrement par autofinancement.

La commune s'engage à assurer sa part d'autofinancement, à inscrire les crédits nécessaires au budget et à poursuivre les démarches de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité :

- la réévaluation du projet et le nouveau plan de financement,
- et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

OBJET : MODIFICATION DE LA DESTINATION D'UNE SUBVENTION DE FONDS DE CONCOURS EBER

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des délibérations antérieures relatives au projet de micro-crèche et à la construction de deux logements communaux, constate que ces logements, initialement intégrés au projet, sont désormais prévus en tranche optionnelle et pourraient ne pas être réalisés.

En conséquence, il est proposé de modifier la destination de la subvention du Fonds de concours EBER, d'un montant de 80 000 €, initialement affectée à la construction des deux logements, afin de l'affecter au financement de la micro-crèche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- la modification de la destination de la subvention du Fonds de concours EBER ;
- l'affectation de la somme de 80 000 € au financement de la micro-crèche ;
- l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer tous documents et d'effectuer les démarches nécessaires auprès d'EBER.

OBJET : INFORMATION VOIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite au choix de conserver la subvention du Département pour le projet de la construction du local de service, la commune ne pourra bénéficier d'aide pour les travaux de voirie cette année.

Trois dossiers étaient concernés : le Chemin du Revolet, le Chemin de Ratelon et le Chemin du Béron (la maçonnerie du pont du Marais n'étant pas éligible).

Les travaux du Chemin du Revolet sont jugés prioritaires en raison des inondations récurrentes touchant les habitations et de la dégradation des chemins privés par le ruissellement des eaux de pluie. La commission voirie recevra les riverains afin de leur présenter la nature et le calendrier prévisionnel des travaux avant leur lancement.

OBJET : INFORMATION P.L.U.I.

EBER présentera le PLUI lors d'une réunion le mardi 14 octobre à 18h à Primarette. Le Conseil Municipal devra voter le PLUI lors de la séance du 25 novembre, avec présence obligatoire des conseillers. Les élus en conflit d'intérêt devant s'abstenir. La commune est concernée par trois OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) : artisanat à l'entrée ouest sud, habitations à l'ouest du Chemin des Haies, et entreprises derrière le gymnase. Les remarques de la commune ont été intégrées et la constructibilité évaluée via la superposition des cartes d'aléas et du PLUI.

OBJET : INFORMATION RSU (Rapport Sociale Unique)

Monsieur le Maire présente le Rapport Social Unique. Ce document donne une vision globale de la situation sociale de la Commune. Il rassemble des informations sur le personnel, effectifs, répartition hommes/femmes, temps de travail, âge moyen, les évolutions de carrière, les charges de personnel, l'absentéisme, la formation et la sécurité au travail. Ce document permet de suivre la gestion des Ressources Humaines, d'anticiper les besoins et d'assurer la transparence vis-à-vis des élus.

1. Point sur les différentes commissions Questions diverses

Max RIBAUD

- Elagage des cyprès derrière la cantine réalisé cet été.
- Ligne électrique tirée pour éclairer le jeu de boules et alimenter la bêche d'arrosage du terrain (financement par l'UJMM et la commune).
- Abattage d'un platane dans le cour de l'école en septembre (risque de chute de l'arbre).
- Travaux prévus Chemin des artisans pour le traitement des eaux pluviales (budget 4000 € HT).
- Campagne d'élagage prévu S42

Pierre SCHIFF

- Demande d'informations auprès des artisans à diffuser auprès des habitants dans le bulletin municipal
- Première réunion faite en septembre
- Finalisation du bulletin prévue début décembre

Denis MERLIN

- Jumelage : visite de SREBRENİK prévue du 22 au 25 octobre avec 11 personnes issues des 3 communes de Monstereux-Milieu, de Clonas-sur-Varèze et de Montseveroux. Une association de jumelage est en cours de déclaration auprès de la préfecture.

Valentine MAUCHERAT

- RAS.

Alexandra SERRE

- RAS

Laurent VANDAELE

- Elisa Cecillon est la nouvelle présidente du Sou des Ecoles.
- Il y a eu de bons retours sur le nouvel escalier et l'éclairage du chemin piétonnier.

Jacques SECONDI

- Vidéoprotection : Les travaux de mise en place sont en cours de finalisation. Une réunion préalable à la réception des travaux est prévue début novembre. Il manque des éclairages automatiques autour du gymnase.
- AG de l'ADMR recherche des volontaires et devrait faire passer un texte pour une communication.

Thierry MAUCHERAT

- Problème de vitesse route de milieu (Teysses et Vernes) : réflexion en cours pour la mise en place de doubles écluses réalisées avec des bidons de 200l pour un essai de réduction de vitesse. Une alternative serait des gendarmes couchés, mais pour un coût supérieur et une réalisation à caractère définitif. Une rencontre avec les élus de Montseveroux aura lieu lundi 13 octobre sur place.
- Rencontre avec EBER concernant le PRE (plan de réussite éducative) pour l'accompagnement des jeunes de 6 à 16 ans.
- Une personne contractuelle sera embauchée pour la réalisation des repas à la cantine, en raison d'une maladie professionnelle reconnue pour l'agent actuellement titulaire. Cette personne démarrera à partir du 5 janvier 2026 et la commune reprendra la relation commerciale avec AGAPRO et arrêtera les livraisons du traiteur en place.

Fin du conseil municipal à 20h55

Le Maire,

Thierry MAUCHERAT



